

OBJET : DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE ET APPROBATION
DU PROCÈS VERBAL DU 7 JUILLET 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trois novembre à dix-huit heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en Salle Jean de Florette à Chazelles-sur-Lyon sous la présidence de Monsieur Pierre VERICEL.

Nombre de délégués syndicaux en exercice : 9

Dates de convocation du Comité Syndical : 28 octobre 2025

Nombre de conseillers présents : 7

Présents : Pierre VERICEL, Marie-Christine BERTHOLLET, Annie CHAPUIS, Maxime PEILLER, Mickael HATRON, Grégory PROTIÈRE, Jacques PROTIÈRE.

Absents ayant donné procuration : Gérard HAEGY ayant donné pouvoir à Pierre VERICEL.

Absents : Pascal JALLABERT

Secrétaire élue pour la session : Madame Marie-Christine BERTHOLLET

Ladite délibération a été adoptée à l'unanimité des votants

Lors du dernier conseil syndical du lundi 7 juillet 2025, le SIEA Chazelles – Viricelles a discuté de divers points administratifs et stratégiques. Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est nécessaire de désigner un secrétaire de séance pour chaque réunion du conseil syndical. Cette désignation est essentielle pour assurer la rédaction et la validation des procès-verbaux, garantissant ainsi la transparence et la traçabilité des décisions prises.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-15 ;

Vu l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2022.

Considérant que la désignation d'un secrétaire de séance est une obligation légale pour chaque réunion du conseil syndical.

Considérant que le procès-verbal de la séance du 7 juillet 2025 a été adressé à chaque membre du conseil syndical pour approbation.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- **DÉSIGNE** Madame Marie-Christine BERTHOLLET, secrétaire de séance.
- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 7 juillet 2025.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président,
Pierre VERICEL



La secrétaire de séance
Marie-Christine BERTHOLLET